

ÉVITER LA PROPAGATION DE LA FOLLE-AVOINE À L'AIDE DE MESURES DE BIOSÉCURITÉ



1. PRÉVENTION

MODE DE PROPAGATION	MESURES DE BIOSÉCURITÉ
Équipements, véhicules et machinerie (batteuse, épandeur de fumier, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Commencer les visites ou les travaux dans les champs ayant un faible risque de contenir de la folle-avoine et finir avec ceux contenant déjà cette mauvaise herbe. Effectuer le nettoyage des équipements et de la machinerie lorsque l'on quitte un champ qui contient de la folle-avoine.
Semence contaminée par la mauvaise herbe	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'utiliser des semences exemptes de mauvaises herbes (semences certifiées). Effectuer un test de pureté et un criblage si l'on utilise des semences que l'on a produites soi-même pour l'ensemencement de ses champs.
Employés ou intervenants agricoles (bottes, véhicules et vêtements de travail)	<ul style="list-style-type: none"> Informers les intervenants et les employés des mesures de biosécurité qui sont mises en place. Nettoyer ses bottes et ses vêtements à son arrivée et avant de quitter les lieux d'une entreprise. Commencer les travaux dans les champs ayant un faible risque de contenir de la folle-avoine et finir avec ceux contenant déjà cette mauvaise herbe.
Aliments donnés aux animaux et litière contenant des graines de l'adventice	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer de la provenance de la litière et des aliments donnés aux animaux afin qu'ils soient exempts de mauvaises herbes.
Utilisation de fumier ou de lisier contenant des graines de folle-avoine	<ul style="list-style-type: none"> Entreposer pendant au moins trois mois les déjections animales qui pourraient contenir des graines de folle-avoine avant de les épandre au champ. Composter le fumier frais pour réduire la viabilité des graines de mauvaises herbes.

2. INTERVENTIONS POSSIBLES

TYPE DE LUTTE	MOYENS*
Lutte culturale	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des cultures d'automne et/ou des cultures fourragères. Faire la rotation des cultures. Diminuer l'espacement des rangs. Introduire des cultures intercalaires et/ou des cultures de couverture. Augmenter la dose de semis. <div style="border: 1px solid #008080; border-radius: 15px; padding: 10px; background-color: #e0f2f1; margin-top: 10px;"> <p>En France, un seuil de nuisibilité économique établi spécifiquement pour la folle-avoine a été publié par ARVALIS. Lorsqu'il y a six plants de folle-avoine par m² dans un champ, le rendement baisse de 5 %.</p> </div>
Lutte mécanique	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un faux semis. Effectuer un désherbage mécanique (houe rotative, peigne) selon le stade de la culture et de la folle-avoine. Faucher les têtes de folle-avoine avant la maturité des graines. Arracher manuellement la folle-avoine avant la récolte et composter ou brûler les plants contenant des graines pour détruire leur viabilité.
Lutte chimique	<ul style="list-style-type: none"> Choisir un herbicide efficace en prenant soin de varier le groupe chimique déjà utilisé. Appliquer l'herbicide selon les indications sur l'étiquette du produit (stade de la culture, stade de la mauvaise herbe, dose du produit, conditions d'application, etc.).

*Les moyens suggérés dans le tableau ci-dessus peuvent convenir dans certaines situations, alors que d'autres peuvent ne pas être appropriés. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte : le climat, le type de sol, les objectifs de production, etc. Consultez un conseiller ou un agronome en cas de besoin.

3. ÉVALUATION/RÉTROACTION

APRÈS LE DÉSHÉBAGE MÉCANIQUE

S'il y a présence de folle-avoine, revoir les divers moyens de lutte à utiliser avec l'aide d'un conseiller ou d'un agronome.

APRÈS L'APPLICATION D'UN HERBICIDE (7 À 10 JOURS SELON LE PRODUIT)

1. S'il y a présence de folle-avoine, évaluer l'état des plants.
2. Si des plants de folle-avoine ont survécu après l'application d'un herbicide, l'envoi d'un échantillon au [Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection](#) sera nécessaire afin d'évaluer la résistance.
3. Si la résistance est confirmée, mettre en place un plan de gestion intégrée des ennemis des cultures avec l'aide d'un conseiller ou d'un agronome.
4. S'il n'y a pas de résistance, maintenir les mesures de biosécurité et les divers moyens de lutte adoptés. Il ne faut pas hésiter à demander conseil à un agronome.

RÉFÉRENCES

ANGERS, Sébastien et Bernard ESTEVEZ. *Le contrôle de la folle avoine en régie biologique*, Syndicat des producteurs de grains biologiques du Québec, [En ligne], 15 décembre 2006. [www.agrireseau.net/agriculturebiologique/documents/Folle%20avoine.pdf] [Consulté le 28 juin 2023].

BONIN, Ludovic, Lise GAUTELLIER VIZIOS et Catherine VACHER. « Les Essentiels d'ARVALIS — Quelle est la nuisibilité des mauvaises herbes en céréales à paille? », dans *ARVALIS*, [En ligne], 25 décembre 2019. [www.arvalis.fr/infos-techniques/quelle-est-la-nuisibilite-des-mauvaises-herbes-en-cereales-paille] [Consulté le 23 juin 2023].

DUVAL, Brigitte. « Votre trousse "Résistance des mauvaises herbes" pour 2023 », ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, [En ligne], 13 juin 2019, mis à jour le 5 mai 2023. [www.agrireseau.net/grandescultures/blogue/100418] [Consulté le 23 juin 2023].

IRIIS phytoprotection. Fiche folle avoine, [En ligne], [s.d.]. [<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/MauvaiseHerbe?imageId=5047>] [Consulté le 23 juin 2023].

Producteurs de grains du Québec et Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec. *La biosécurité dans le secteur des grains – Trousse d'information*, [En ligne], 2016. [www.craaq.qc.ca/Publications-du-CRAAQ/la-biosecurite-dans-le-secteur-des-grains-trousse-d-information/p/PPHY0105] [Consulté le 23 juin 2023].

Resistant Wild Oat Action Committee. *Gérer la folle-avoine résistante aux herbicides*, [En ligne], [s. d.]. [manageresistancenow.ca/fr/weeds-fr/gerer-la-folle-avoine-resistante-aux-herbicides] [Consulté le 23 juin 2023].

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec



LE DÉPISTAGE : UNE ÉTAPE IMPORTANTE

Le dépistage permet au producteur de savoir si une intervention est nécessaire. Ainsi, tenir un registre sur les observations faites au champ est primordial dans la gestion intégrée des ennemis des cultures.

Afin de connaître les caractéristiques propres de la folle-avoine, le producteur peut consulter, sur le site d'IRIIS phytoprotection, les images qui permettent de bien identifier la mauvaise herbe.



INFORMATION

Jalinets Navarro, agronome
Direction régionale du Bas-Saint-Laurent
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
418 727-3615, poste 1607
jalinets.navarro@mapaq.gouv.qc.ca